Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202627-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation : 02 avril 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Pascal COAT, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : Mme Elodie CURUNET (excusée), Mme Frédérique MENESGUEN (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-27

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire informe l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales, sur les différents secteurs d'activité de la commune, destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Le rôle de ces commissions se limite à l'analyse préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ce sont des commissions d'étude : elles n'émettent que de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création et la composition des commissions municipales telles que définies ci-après :

1) *Patrimoine – Tourisme : sous la responsabilité de M. Jean-René MARZIN*
Tiphaine MORVAN - Didier DESPLECHIN

2) *Voirie : sous la responsabilité de M. Hervé GUILLOU*
Loïc LE BECHEC - Baptiste DANION

3) *Affaires scolaires : sous la responsabilité de M. Gilles MOLAC*
Catherine HENRY - Frédérique MENESGUEN

4) *Jeunesse : sous la responsabilité de M. Gilles MOLAC*
Loïc LE BECHEC - Elodie CURUNET

5) *Vie locale – Associations – Animations : sous la responsabilité de M. Baptiste DANION*
Patrick ANTOINE - Pascal COAT - Tifenn LE GUELLEC - Didier DESPLECHIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202627-DE

6) *Communication : sous la responsabilité de Mme Brigitte LE BRUN*
Catherine HENRY - Frédérique MENESGUEN - Tiphaine MORVAN

7) *Solidarité - Cadre de vie : sous la responsabilité de Mme Brigitte LE BRUN*
Anne-Françoise ROBIN - Tifenn LE GUELLEC

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)